

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **RECAPITALISATION DU CENTRE DE SELECTION DE BECHANNE**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS – FONTENAT – FRATTA – GALLET – MME JACOTY – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MAULET – M. MONNET – MME PREVALET – MM. TOURNIER – VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MAITRE – MULLER – PIDOU - PIERROT

Intervention du Président Fontenat

Depuis 1956, le Centre de Sélection de Béchanne œuvre dans le but de sélection génétique, de conservation des races avicoles locales françaises et de rationalisation de la sélection du poulet de Bresse et, depuis, une vingtaine d'années, à d'autres races rustiques de l'aviculture française. A sa création le 28 novembre 1956, la CCI est propriétaire de 25 parts de 10 000 anciens francs chacune (soit 250 000 anciens francs).

L'Assemblée Générale du 16 février 1989 a porté la participation de la CCI au capital du Centre de Sélection de Béchanne à 20 000 francs. A ce jour, la CCI de l'Ain détient 200 parts de 15,24 €, soit 3 049,00 € de cette SARL dont le capital est de 76 224,00 € (soit 4%, participation minoritaire sans intervention au conseil d'administration).

Lors du Bureau de notre Compagnie du 7 mars 2022, il vous a été exposé les motifs de cette recapitalisation, qui s'accompagnera d'une rationalisation de la gouvernance (suite au constat d'audit de situation effectué à la demande de la Région et du Département).

Par courrier du 6 octobre 2022, le gérant du Centre de Sélection, Monsieur Gilbert Limandas, a précisé le refinancement nécessaire à la poursuite des objectifs de rénovation et d'investissement, sous la forme d'une recapitalisation de 800 000 €. Soucieux d'impliquer les associés historiques, il est ainsi proposé à la CCI de l'Ain de participer à la souscription de 120 actions de 500,00 € (soit 60 000 €) conformément au rapport d'évaluation du Cabinet Boulon et Associés. La SARL sera transformée en SAS et, afin d'assurer une représentation de chaque catégorie d'acteurs, la gouvernance sera réaménagée tant au sein du conseil d'administration que dans le cadre des assemblées, par la création de catégories d'actions.



Pour mener à bien ce programme, et comme présenté par Monsieur Limandas, il est souhaité qu'il implique :

- d'une part, les associés actuels et historiques du CSB, acteurs des filières,
- d'autre part, à la demande des Collectivités Territoriales dans le cadre du Plan de Relance qui pourrait permettre un soutien financier à hauteur de 40% du budget, une ouverture de son capital à l'aval en la personne des abattoirs,
- enfin, tous acteurs concernés par la filière.

Je précise que la CCI Métropole de Bourgogne souhaite en effet entrer au capital.

Notre souscription de 60 000 € est inscrite au budget rectificatif pour l'exercice 2022 et devra faire l'objet de l'approbation par les services de Monsieur le Préfet de Région Rhône-Alpes.

Il vous est demandé d'approuver le principe de cette participation de 60 000 € à la recapitalisation du Centre de Sélection de Béchanne et de donner mandat à votre Président pour solliciter l'approbation de la part des services de Monsieur le Préfet de Région Rhône-Alpes.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : RECAPITALISATION DU CENTRE DE SELECTION DE BECHANNE

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, approuve le principe de participation de 60 000 € à la recapitalisation du Centre de Sélection de Bechanne et donne mandat au Président pour solliciter l'approbation de la part des services de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 34
- Nombre de Membres présents 18
- Nombre de voix pour 18
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,



Frédéric BORTOT
Secrétaire

Patrice FONTENAT
Président

